

Index AI : PRE01/619/2013
22 November 2013

Cambodge. L'injustice règne toujours, malgré la libération sous caution d'une militante

La remise en liberté provisoire de Yorm Bopha, militante du droit au logement, apporte un grand soulagement à sa famille et aux habitants de son quartier, mais il faut aller plus loin, a déclaré Amnesty International après que la Cour suprême du Cambodge a accordé à cette femme une libération sous caution, vendredi 22 novembre, et a renvoyé le dossier devant la Cour d'appel.

« Nous sommes heureux d'apprendre que Yorm Bopha est libérée, mais sa condamnation est maintenue et l'affaire n'est pas close, ce qui est décevant, a déclaré Rupert Abbott, chercheur d'Amnesty International sur le Cambodge, qui a assisté à l'audience du 22 novembre.

« Elle n'aurait jamais dû être emprisonnée et séparée de son petit garçon et de sa famille », a-t-il ajouté.

Amnesty International considère Yorm Bopha comme une prisonnière d'opinion, car son action en faveur des droits humains constitue manifestement la véritable raison de son emprisonnement. Elle avait défendu les droits des habitants des rives de l'ancien lac Boeung Kak, à Phnom Penh, la capitale, qui, par milliers, ont été expulsés de force de chez eux depuis 2007.

« Le cas de Yorm Bopha reflète une tendance préoccupante constatée ces dernières années au Cambodge, où l'on voit des défenseurs des droits humains être harcelés, menacés, arrêtés, placés en détention et pire encore en raison de leur militantisme pacifique, a souligné Rupert Abbott.

« Les défenseurs des droits humains au Cambodge devraient pouvoir mener sans entraves leur action importante et légitime. »

Yorm Bopha, 30 ans, mère d'un enfant, accusée en septembre 2012 d'avoir fomenté une agression contre deux hommes, a été arrêtée sous ce motif et est restée en prison depuis. En décembre 2012, elle a été condamnée pour « violences volontaires avec circonstances aggravantes », sans qu'aucune preuve n'ait été retenue contre elle, seuls des témoignages contradictoires étant invoqués.

En juin 2013, la Cour d'appel du Cambodge a confirmé la condamnation de Yorm Bopha en réduisant sa peine de trois ans d'emprisonnement à deux ans de prison ferme et un an avec sursis. Elle ne devait être libérée qu'en septembre 2014. Mais aujourd'hui, 22 novembre 2013, la Cour suprême du Cambodge l'a libérée sous caution et a demandé à la Cour d'appel de réexaminer son dossier.

Le cas de Yorm Bopha fait partie des 12 cas sélectionnés par Amnesty International pour sa grande campagne de défense des droits humains *Écrire pour les droits 2013*, une opération mondiale d'une ampleur inégalée.

Unissant leur voix à celles des habitants de son quartier et d'autres militants du Cambodge, des milliers de membres d'Amnesty International dans une quarantaine de pays du monde ont exhorté le

gouvernement du Cambodge à libérer Yorm Bopha, en signant des pétitions et en partageant en ligne leurs photos et leurs messages de soutien, pour manifester leur solidarité avec la militante emprisonnée du droit au logement.

« Même s'il ne s'agit que d'une libération sous caution, Yorm Bopha est libre, et cela prouve que le travail de campagne et le militantisme peuvent vraiment contribuer à changer la vie de femmes et d'hommes victimes d'atteintes aux droits humains, a affirmé Rupert Abbott.

« Nous continuerons notre action jusqu'à ce que cette femme soit acquittée et libérée sans condition », a-t-il conclu.